



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	14

Objet :

Ajout d'une plaque commémorative sur le monument aux morts

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept mai, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 mai 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Albachir ELKHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, N'Fissa BENSAID

Absents excusés : Corinne LEFEBVRE, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Ghislaine REBOLLO

Absents représentés : Jacques CORCESSIN pour Sabine HUGUES, Roland VIOLA pour Elisabeth VIOLA, Laure ZEROUALI pour Nicolas CARTAILLER

Secrétaire de séance : Albachir ELKHALFI

Vu que le monument aux morts est considéré comme faisant partie du domaine public communal ;

Considérant qu'il constitue un accessoire inséparable de la rue ou plus souvent de la place publique où il est érigé (CE, 2 juillet 1982, *Belvianes*, n° 18198) ;

Considérant qu'au surplus, il peut être considéré comme affecté à l'usage du public au titre de la commémoration et de la perpétuation du souvenir ce qui, aux termes de la jurisprudence, est de nature à lui conférer une telle qualité ;

Considérant que le conseil municipal est compétent à la fois pour en décider l'érection et en choisir l'emplacement et la forme ;

Considérant que le maire exerce son pouvoir de police sur le monument aux morts et reste, en outre, titulaire de la police domaniale, qui en fait le garant de la conservation de l'ouvrage ;

Considérant que le comité de Montfrin « Le Souvenir Français » et la commune de Remoulins demandent, après recherches, à ce que le nom de BOUHAMMAR Abdelkader Ould Boualem « mort pour la France » soit inscrit sur le monument aux morts ;

Vu le courrier du ministère des armées d'octobre 2023 confirmant que Monsieur BOUHAMMAR Abdelkader Ould Boualem né le 10 mai 1913 au douar Thabet, commune mixte de Saïda, département d'Oran (Algérie) a été déclaré décédé le 1^{er} septembre 1944 à Lyon (Rhône) et inhumé le 4 septembre 1944 au cimetière de Remoulins (Gard) et que la mention « mort pour la France » lui a été attribuée par décision ministérielle des anciens combattants et victimes de guerre en date du 1^{er} mars 1955 ;

Considérant le devoir de mémoire de la France envers les soldats morts pour elle et la volonté de glorifier ceux qui ont sacrifié leur vie pour la nation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide d'ériger une plaque commémorative sur le Monument aux Morts au nom de BOUHAMMAR Abdelkader Ould Boualem « mort pour la France » le 1^{er} septembre 1944.**

Le secrétaire de séance,
Albachir ELKHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr